

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL247

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 36 BIS

À l'alinéa 14, remplacer les mots : « sa contribution à » par les mots : « son impact sur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.